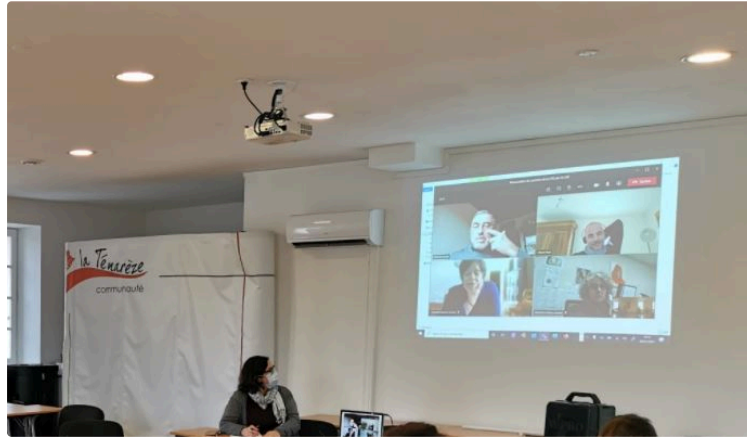


La Convention Territoriale Globale : de quoi s'agit-il ?



La Convention Territoriale Globale : de quoi s'agit-il ?

Jeudi 28 janvier, dans la matinée, une réunion de présentation - en visioconférence avec certains du fait des contraintes sanitaires - sur le Convention Territoriale Globale (CTG) en présence de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales du Gers) a eu lieu à la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Il s'agit d'une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire de la Ténarèze.

Elle fixe des priorités sur cinq ans : quatre axes pour 2020-2024

- Maintenir la dynamique de la politique Enfance Jeunesse mise en place en fonction des besoins des habitants
- Développer l'animation de la vie sociale au service de la population
- Communiquer et informer la population
- Créer une politique sociale en faveur du logement

Ce projet social participatif et multi-partenarial est un vrai projet social de territoire et prend en compte les besoins de la population et du territoire grâce à d'un diagnostic de territoire.

Au bout de cinq ans, l'impact de la CTG est réévalué pour s'adapter aux besoins et pratiques.